

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 08 avril 2015

**Présents :** Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne-Vanecloo, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duplouy, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Claude Frenois, Hugues Declercq, Cécile Devaddere, Vincent Ducourant, Gontran Verstaen, Philippe Sonnevile, Amandine Labalette-Tranchant, Catherine Oden, Monique Laporte, Pascal Thellier, Laurent Henneron, Odette Malvache-Delestrez, Bénédicte David.

**Absente :** Katia Decalf

### 1. Approbation du compte de gestion du comptable – Exercice 2014

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur.  
Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le document proposé n'appelle ni observations ni remarques de la part de l'ordonnateur. Il peut donc être approuvé par le conseil municipal.

*Compte de gestion approuvé à l'unanimité*

### 2. Vote du Compte Administratif – Exercice 2014

Le compte administratif est présenté par Monsieur le Maire ; il retrace la gestion comptable effectuée sur l'exercice concerné et doit être en conformité avec le compte de gestion proposé par le comptable.  
Lors du vote de ce compte, Monsieur le Maire cède la présidence du conseil Municipal à Madame Marie-France Briche et se retire.

Le compte administratif pour l'exercice 2014 se résume de la façon suivante :

Sections	Réalisations	Résultat de clôture 2013	Résultat de clôture 2014	Reste à réaliser au 31/12/2014	Résultat cumulé 2014
Fonctionnement					
Dépenses	2 625 574,26				
Recettes	2 735 430,70				
<b>Total</b>	<b>109 856,44</b>	<b>254 667,31</b>	<b>364 523,75</b>		<b>364 523,75</b>
Investissement					
Dépenses	1 526 911,66				
Recettes	2 573 213,88				
<b>Total</b>	<b>1 046 302,22</b>	<b>- 598 943,69</b>	<b>447 358,53</b>	<b>+172 547,70</b>	<b>+ 619 907,23</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>1 156 158,66</b>		<b>811 882,28</b>	<b>172 547,70</b>	<b>+ 984 430,98</b>

*Compte administratif voté à l'unanimité*

### 3. Affectation du résultat de fonctionnement 2014 au budget primitif 2015

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2014 en report en section de fonctionnement du budget primitif de 2015 pour un montant de 364 523,75 €.

*Proposition votée à l'unanimité*

### 4. Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux fixés pour l'exercice 2014 relatifs à la fiscalité locale :

	Taux
Taxe d'habitation	17,13 %
Taxe sur le foncier bâti	18,00 %
Taxe sur le foncier non bâti	33,04 %

Dans le cadre du pacte financier établi entre la Communauté de communes de Flandre Intérieure et les communes membres, les impôts communaux ont baissé en 2014.

Ainsi les taux des taxes d'habitation et de foncier non bâti ont été diminués, passant de 17,90 % à 17,13 % pour la taxe d'habitation et de 34,52 % à 33,04 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

De plus, la suppression des abattements de la taxe d'habitation de l'ancienne Communauté de communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys en 2015, a entraîné l'instauration d'abattements communaux en 2015 afin de compenser la hausse de fiscalité pour les contribuables induite par la suppression des abattements intercommunaux. L'application de ces abattements aura pour conséquence la baisse du produit fiscal de taxe d'habitation à hauteur d'environ 30 000,00 €.

Pour 2015, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux a été fixée par les services fiscaux à + 0,9 %.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'augmenter les taux des trois taxes, d'une part pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et d'autre part pour compenser la diminution de produits des taxes directes locales.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2015 comme suit :

	Taux
Taxe d'habitation	18,80 %
Taxe sur le foncier bâti	18,90 %
Taxe sur le foncier non bâti	36,20 %

*Proposition votée à l'unanimité*

## 5. Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015 et présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 053 506,44 €	3 053 506,44 €
Section d'investissement	2 376 405,77 €	2 376 405,77 €
Total	5 429 912,21 €	5 429 912,21 €

*Proposition votée à l'unanimité*

## 6. Remboursement des frais de transport et de séjour des élus locaux

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la prise en charge par la commune des frais de transport et de séjour engagés par les membres du conseil municipal à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux formations et réunions des organismes dont ils font parties en qualité d'élus, sur présentation des pièces justificatives et validation par le Maire.

*Proposition votée à l'unanimité*

## 7. Cession EPF – Commune de Steenwerck – Opération Moulin Gouwy

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a confié le portage foncier de l'opération dite « Moulin Gouwy » à l'Etablissement Public Foncier par délibération en date du 30 septembre 2010.

La convention conclue avec l'EPF prévoit une sortie de portage au profit de la Commune en 2015 pour la partie dudit site cadastré section E n° 574 à 579 – 991– 933 et 1014.

Le prix de cession de ces parcelles s'élève à 197 558,03 €. Le paiement du prix se fera en 5 annuités représentant chacune 20 % du prix total, la première annuité étant exigible en 2016.  
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter le rachat par la commune des parcelles au prix proposé et à l'autoriser à signer l'acte de session.

*Proposition votée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures.